

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 02348 Numéro SIREN : 828 156 018 Nom ou dénomination : 2SJT TAXI

Ce dépôt a été enregistré le 15/03/2021 sous le numéro de dépôt 9280



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

15 MARS 2021

9280

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	x
Régime réel normal					
ME innovantes, cocher la case ci-contre					
Option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
Monsieur SASU 2SJT TAXI	7 ALLEE CLEMENT ADER
SIRET 8 2 8 1 5 6 0 1 8 0 0 0 1 6	93290 TREMBLAY EN FRANCE
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

d'entrée dans le groupe de la société déclarante

les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

ACTIVITE

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	2 919	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
Imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

Attachements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies
Entreprises nouvelles, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Sins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs
Immobilité d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Vous êtes titulaire des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

Vous êtes titulaire des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Revenus nets soumis à la contribution 2,50%

ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquièmes C-I-1), cocher la case ci-contre

Vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquièmes C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application d'une majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Tél:	Tél:
CGA/OMGA	Viseur conventionné
Identité du déclarant:	
Date: Lieu TREMBLAY EN FRANCE	
Qualité et nom du signataire:	
Signature	

Je soussigné(e) déclare que les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et ayant cessé en 2019, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre

REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

DRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
tant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les S et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
cessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise
Monsieur SASU 2SJT TAXI

Néant
☐

Adresse de l'entreprise
7 ALLEE CLEMENT ADER
93290 TREMBLAY EN FRANCE

Numéro SIRET *

8

2

8

1

5

6

0

1

8

0

0

0

1

6

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1

2

Durée de l'exercice précédent *

1

2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				3 1 1 2 2 0 1 9	3 1 1 2 2 0 1 8
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
Immobilisations corporelles *		028	030		
Immobilisations financières * (1)		040	042		
Total I (5)		044	048		
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070		
	Autres * (3)	072	3 365	3 365	3 205
Valeurs mobilières de placement		080	082		
Disponibilités		084	3 737	3 737	
Charges constatées d'avance *		092	094		
Total II		096	7 102	7 102	3 205
Total général (I+II)		110	7 102	7 102	3 205

PASSIF			Exercice N NET	Exercice N-1 NET
			1	2
Capital social ou individuel *			120	100
Ecarts de réévaluation			124	
Réserve légale			126	10
Réserves réglementées*			130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *			131	132
Report à nouveau			134	1 414
Résultat de l'exercice			136	4 303
Provisions réglementées			140	
Total I			142	5 826
Provisions pour risques et charges			154	
Total II			156	183
Emprunts et dettes assimilées			164	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			166	5
Fournisseurs et comptes rattachés *			172	1 271
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			169	802
Produits constatés d'avance			174	
Total III			176	1 276
Total général (I + II + III)			180	7 102

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	

							Néant	*							
Exercice N clos le							Exercice N-1 clos le								
3	1	1	2	2	0	1	9	3	1	1	2	2	0	1	8

Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209		210		
Production vendue	biens			215		214		
	services *			217		218	38 363	31 293
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222		
Production immobilisée *						224		
Subventions d'exploitation reçues						226		
Autres produits						230		0
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	38 363	31 293
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234		
Variation de stock (marchandises) *						236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240		
Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	33 457	33 135
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244		
Rémunérations du personnel *						250		
Charges sociales (cf. renvoi 380)						252		
Dotations aux amortissements *						254		
Dotations aux provisions						256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259		262		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260				
Total des charges d'exploitation (II)						264	33 457	33 135
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	4 906	(1 842)
Produits financiers (III)						280		
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges financières (V)						294		
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			347		300	144	
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			348				
Impôts sur les bénéfices * (VII)						306	459	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	4 303	(1 842)
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	4 303	314
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318		
Provisions non déductibles *						322		
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324	459	
Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés			247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)		249		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997
Entreprise nouvelles (44. sexies)	986	Zone franche uraine (44. octies et octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44. triécies)	127	Zones de revitalisation rurales (44. quindécies)	138	342
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990	
Divers* ZFA NG (44. quaterdécies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdécies)	992	
Dédution exceptionnelle (art 39 décies) A B C D				Zone de développement prioritaire (44. septécies)	993	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite	641	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	4 762	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356		

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : Monsieur SASU 2SJT TAXI

31/12/2019

Détail des réintégrations diverses		
Amendes		144
Total des réintégrations diverses		

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Monsieur SASU 2SJT TAXI

Néant ☒ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
	ACTIF IMMOBILISÉ					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	
	Immobilisations financières	480	482	484	486	
	TOTAL	490	492	494	496	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	502	504	506
	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566
	TOTAL	570	572	574	576

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values		
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme	
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦ 0 % ⑧
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
0							
TOTAL	578	580	582	584	586	581	589
plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)						591	
TOTAL					596	585	599

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Monsieur SASU 2SJT TAXI

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607				
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616				
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636				
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646				
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656				
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666				
TOTAL		680	682	684	686				

3 MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700	705		
Immobilisations corporelles	710	715		
Constructions	720	725		
Inst. techniques matériel et outillage	730	735		
Inst. générales	740	745		
Matériel de transport	750	755		
Autres immobilisations corporelles	760	765		
TOTAL	770	775		

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	1 842
Déficits imputés	983	1 842
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant de la cotisation facultative Madelin	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	3 836
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	6 383
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	

5

nulaire obligatoire (art. 53 A
Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Monsieur SASU 2SJT TAXI				Néant ☒ *	
exercice ouvert le : 01/01/2019		et clos le : 31/12/2019		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
Calcul de la Valeur Ajoutée					
Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Reventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Facturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Entrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
I- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Charges				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Action déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
II- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	
- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE *		023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026		
Période de référence		024	160		
Date de cessation			186		

(6)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2020

Formulaire obligatoire
18 de l'annexe III du C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET

8 2 8 1 5 6 0 1 8 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Monsieur SASU 2SJT TAXI

DRESSE (voie)

7 ALLEE CLEMENT ADER

CODE POSTAL

93290

VILLE

TREMBLAY EN FRANCE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination ° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions dresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination ° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions dresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination ° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions dresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination ° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions dresse : N° Voie Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique LUSILU NTAMBU Prénom(s) CHRISPINNom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100naissance : Date N° Département Commune Pays dresse : N° 7 Voie ALLEE CLEMENT ADERCode postal 93290 Commune TREMBLAY EN FRANCE Pays FranceTitre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions naissance : Date N° Département Commune Pays dresse : N° Voie Code postal Commune Pays

) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
Les explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(7)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFR N° 2033-G 2020

Formulaire obligatoire
38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET 8 2 8 1 5 6 0 1 8 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Monsieur SASU 2SJT TAXI

DRESSE (voie) 7 ALLEE CLEMENT ADER

CODE POSTAL 93290 VILLE TREMBLAY EN FRANCE

OMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

forme juridique Dénomination

° SIREN (si société établie en France) % de détention

dresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

forme juridique Dénomination

° SIREN (si société établie en France) % de détention

dresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

forme juridique Dénomination

° SIREN (si société établie en France) % de détention

dresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

forme juridique Dénomination

° SIREN (si société établie en France) % de détention

dresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

forme juridique Dénomination

° SIREN (si société établie en France) % de détention

dresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

forme juridique Dénomination

° SIREN (si société établie en France) % de détention

dresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

forme juridique Dénomination

° SIREN (si société établie en France) % de détention

dresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

forme juridique Dénomination

° SIREN (si société établie en France) % de détention

dresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en

SASU 2SJT

Société à Actions Simplifiées unipersonnelle

Capital social : 100 euros

Siège social : 7 Allée Clément Ader, 93290 Tremblay en France

Siren : 828 156 018

RAPPORT DE GESTION DE LA PRÉSIDENTE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JANVIER 2021

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2019, l'activité de la Société a été la suivante :

Développement de l'activité.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1^{er} Janvier 2020 sont les suivants :

Poursuite de l'activité.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 31 décembre 2019, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2019, le chiffre d'affaires s'est élevé à 38 363 euros contre 31 293 euros pour l'année 2018.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 33 457 euros contre 33 125 euros pour l'année 2018.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à un bénéfice de 4 906 euros contre une perte de 1 842 euros pour l'année 2018.

Après prise en compte :

- des charges exceptionnelles de 144 euros.
- de l'impôt sur les sociétés de 459 euros

L'exercice clos le 31 Décembre 2019 se traduit par un bénéfice 4 303 euros

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 4 303 euros

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	4 303 Euros
Dividendes	4 303 Euros
Total réparti	4 303 Euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 1 524 Euros.

- Dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global nul et qui n'ont donné lieu à aucune imposition.

- Rémunération du Président

Nous vous proposons aussi de bien vouloir fixer la rémunération du Président.

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

M Lusilu Chrispin
Président

SASU 2SJT

Société à Actions Simplifiées unipersonnelle

Capital social : 100 euros

Siège social : 7 Allée Clément Ader, 93290 Tremblay en France

Siren : 828 156 018

**RAPPORT SPÉCIAL
DE LA PRÉSIDENTE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JANVIER 2021**

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L. 223-19 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance qu'aucune convention visée audit article n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

M Lusilu Chrispin
Président

SASU 2SJT
Société à Actions Simplifiées unipersonnelle
Capital social : 100 euros
Siège social : 7 Allée Clément Ader, 93290 Tremblay en France
Siren : 828 156 018

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JANVIER 2021**

L'an deux mille vingt et un

Le 28/01,

A 14h00,

L'associé de la SASU ésjt au capital de 100 €, divisé en 100 actions de 1 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 7 Allée Clément Ader, 93290 Tremblay en France, sur convocation de la présidence.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

➤ **M Lusilu Chrispin**

100 Actions

Seul associé de la Société et représentant en tant que tel la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur **Lusilu Chrispin**.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la présidence,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus à la présidence,
- Rémunération du Président,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019,
- le rapport de gestion établi par la présidence,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la présidence.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la présidence et décide d'affecter le bénéfice de 4 303 euros de l'exercice de la manière suivante :

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 4 303 euros

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	4 303 Euros
------------------------	-------------

Dividendes	4 303 Euros
------------	-------------

Total réparti

4 303 Euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 1 524 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que le Président, **M Lusilu Chrispin**, ne percevra aucune rémunération.

Elle pourra également prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'accomplissement de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président.

M Lusilu Chrispin
Président

SASU 2SJT

Société à Actions Simplifiées unipersonnelle

Capital social : 100 euros

Siège social : 7 Allée Clément Ader, 93290 Tremblay en France

Siren : 828 156 018

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JANVIER 2021
FEUILLE DE PRESENCE

No. d'ordre	Nom Adresse	Nombre De Parts	Nombre de Voix	Signature
1)	Monsieur Lusilu Chrispin 7 Allée Clément Ader 93290 Tremblay en France	100	100	

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés pouvoirs, arrêtée à 1 associé présent ou représentés possédant 100 parts.

M Lusilu Chrispin
Président